



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 février 2026

\*\*\*\*\*

| Nombre de membres composant le Conseil municipal |    |
|--------------------------------------------------|----|
| En exercice                                      | 35 |
| Présents à la séance                             | 27 |
| Représentés                                      | 6  |
| Excusés                                          | 0  |
| Absents                                          | 2  |

L'an deux mil vingt six, le 19 février à 20h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Christian METAIRIE, Maire.

Clotilde GALHIE-ERIPRET ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

**MEMBRES PRESENTS:**

Christian METAIRIE, **Maire**

François LOSCHIEDER, Sophie PASCAL-LERICQ, Ludovic SOT, Anne RAJCHMAN, Juliette MANT, Antoine PELHUCHE, Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU, Aboubacar DIABY, Elisabeth ELOUNDOU, Guillaume VIAUD, **Adjoint(e)s**

Kévin VEDIE, Carine DELAHAIE, Francine KETFI, Jacques GRILL, François DOUCET, Ludovic MAUSSION, Sophie LABROUSSE, Kamel ROUABHI, Karim BAOUZ, Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Hugo GODFERT, Erwann CALVEZ, Hourya KONATE, Ulysse LESAFRE, Olivier NADIRAS, **Conseiller(e)s**

**MEMBRES REPRESENTES :**

|                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Madame PECCOLO Hélène              | Par Madame ELOUNDOU Elisabeth   |
| Monsieur CAILLAT-GRENIER Régis Guy | Par Monsieur PELHUCHE Antoine   |
| Madame BOUSLAH Shéhérazade         | Par Madame DELAHAIE Carine      |
| Monsieur CAMBIER Rudy              | Par Monsieur MAUSSION Ludovic   |
| Monsieur DOUBA--PARIS Benjamin     | Par Madame PASCAL-LERICQ Sophie |
| Madame COPOL Audrey                | Par Monsieur LESAFRE Ulysse     |

**MEMBRES EXCUSES:**

**MEMBRES ABSENTS:**

Nathalie LATOUR, Elodie LOSIAUX.

**Délibération**  
**2026DEL7**

**Avis de l'autorité  
organisatrice de  
l'accueil du jeune  
enfant**

**Ouverture d'une  
crèche privée - ' Les  
P'tits Sucres d'Or ' à  
Arcueil**

DELIBERATION N°2026DEL7

Nature de l'acte : Autres domaines de compétences des communes  
Service : Service petite enfance -



Pour le Maire et par délégation  
Samy LOUMI  
Responsable du Secrétariat Général  
et des affaires juridiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 19 février 2026  
DELIBERATION N°2026DEL7

**Objet : Avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant**  
**Ouverture d'une crèche privée - ' Les P'tits Sucres d'Or ' à Arcueil**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020DEL9 en date du 3 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 214-1-3,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 et R2324-24,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment ses articles 17 et 18,

Vu la présentation en commission technique le 11 février 2026,

Considérant l'intérêt pour la ville de diversifier l'offre d'accueil petite enfance,

Considérant le besoin de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants,

Considérant la demande d'avis de l'autorité organisatrice de la petite enfance, pour l'implantation à Arcueil de la Crèche de 50 berceaux nommée Les p'tits sucres d'or, au 8 rue du 8 Mai 1945 et portée l'association Ma famille d'abord, sise 45 boulevard du Moulin de La Tour, Bat B2 au Plessis Robinson, représentée par M Jérôme Surpin.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Emet un avis favorable à l'implantation de la micro crèche Les P'tits sucres d'or au 9/11 avenue du Chaperon Vert à Arcueil

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à M Jerome sur pain, représentant l'association « Ma famille d'abord » 45 Boulevard du Moulin de La tour, Bat B2 Le Plessis Robinson, en sa qualité de Président

**Article 3** : Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette décision compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 19 février 2026  
Le Maire



**Christian METAIRIE**  
Maire

Secrétaire de séance

